



**Formulaire de demande de subvention pour des dépenses extraordinaires pour le suivi biologique, le maintien, le développement, ou la restauration de la qualité biologique d'une réserve naturelle ou d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique, ou l'accueil du public dans les réserves naturelles (RN) ou les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS)**

AGW du 2 MAI 2024 – chapitre 6 section 3

Formulaire et documents annexes à envoyer à l'attention de l'Inspecteur Général du DNF à l'adresse [reservesnaturelles@spw.wallonie.be](mailto:reservesnaturelles@spw.wallonie.be) ou par courrier recommandé au 15, Avenue Prince de Liège, 5100 Namur (Jambes) **avant le 1er mars.**

**Année des dépenses pour lesquelles une subvention est sollicitée : .....**

*Le gestionnaire remplit un formulaire pour chaque de type de dépenses pour lequel il sollicite une subvention, soit pour une RN, soit pour un groupe de RN pour un type de dépenses similaires.*

**IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE**

Nom de l'association agréée : .....

Nom et prénom, fonction : .....

Adresse postale : .....

**CONTENU DE LA DEMANDE**

Type de dépenses envisagées :

- opérations ou travaux de restauration de milieu naturel
- opérations d'aménagement ou équipements en faveur de l'accueil du public
- suivi biologique ou études
- acquisition d'équipement spécifique
- autres

Nom de la (ou des) RN ou CSIS (classées par directions et cantonnements DNF le cas échéant) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....





déclarations de créance, en vertu des articles 2, 4, 5, 12, 24, 39, 41, 43, 44 de l'arrêté du  
Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles  
et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Namur, le 5 juillet 2024.

La Ministre de la Nature,

C. TELLIER